



Conseil d'administration

# AVANT-PROJET DE BUDGET 2014

CT/CA-012/2013/01FR

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

A – INTRODUCTION GÉNÉRALE

B – ALIGNEMENT DES PRIX ET DES COÛTS

C – RECETTES

D – DÉPENSES

E – ACTIVITÉS

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES 2014

### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2014

### ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. Introduction générale

L'avant-projet de budget pour l'exercice 2014 comprend:

- A. La présente introduction générale.
- B. Une description du travail réalisé par le Centre pour équilibrer les prix et les coûts à l'horizon 2014.
- C. Les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n°2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n°1645/2003 du Conseil, comprenant les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre opère et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une subvention communautaire. Par ailleurs, les recettes comprennent, depuis 2013, une subvention octroyée par le gouvernement luxembourgeois en faveur des locaux du Centre.
- D. Les dépenses du Centre, ventilées par titre.
- E. Une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie illustre le lien entre l'avant-projet de budget 2014 et l'avant-projet de programme de travail pour 2014. Elle indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Tous les montants figurant dans ce document sont exprimés en euros. Le budget 2013 auquel il est fait référence dans le texte est le budget rectificatif 1/2013.

### B. Alignement des prix et des coûts

Avec l'inclusion d'une partie de la «Réserve pour la stabilité des prix», les prix proposés pour 2014 demeurent identiques à ceux de 2013. Une analyse des coûts sur six mois sera néanmoins réalisée en juillet 2013, avant la révision des prévisions 2014, prévue pour le mois d'août 2013.

Le tableau ci-après présente les prix provisoires applicables en 2014:

Service à fournir	Normal (EUR)	Programmé/Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	97,00	87,30	121,25	174,60
Modification (prix par page)	180,00	162,00	225,00	
Révision (prix par page)	48,50	43,65	60,63	
Contrôle rédactionnel ( <i>Editing</i> ) (prix par page)	60,00	54,00	75,00	
Marques (prix par page)	41,43 EUR pour 396 066 pages (accord bilatéral)			
Dessins et modèles communautaires (prix par terme)	5,00 EUR			
Listes de termes (par terme)	5,00 EUR			
Standardisation, terminologie	900 EUR par homme/jour			
Contrôle qualité ex-post des traductions de marques	900 EUR par homme/jour (50 % des coûts totaux, accord bilatéral)			

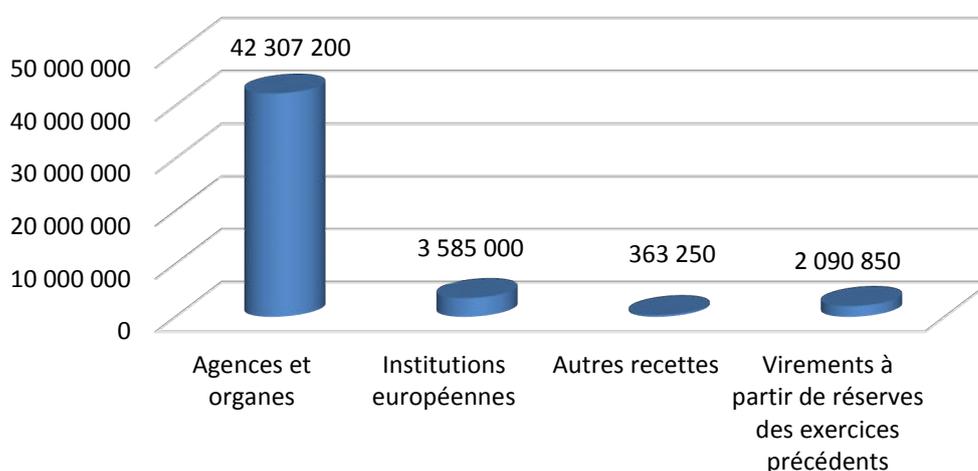
## Suppléments

Type de document	Supplément par page, en EUR
Format complexe	15,00
Confidentiel	20,00
Langue non UE	10,00

### C. Recettes

Comme les années précédentes, les clients du Centre ont été invités à communiquer leurs prévisions aux fins de l'élaboration de l'avant-projet de budget (APB). Les prévisions pour 2014 ont été établies sur la base des prix de 2013, approuvés par le conseil d'administration. Comme à l'accoutumée s'agissant des prévisions destinées à l'établissement de l'APB, de nombreux clients ont souligné le caractère incertain de leurs prévisions.

Les recettes totales prévues pour 2014 s'élèvent à 48,3 millions d'EUR, répartis comme suit:

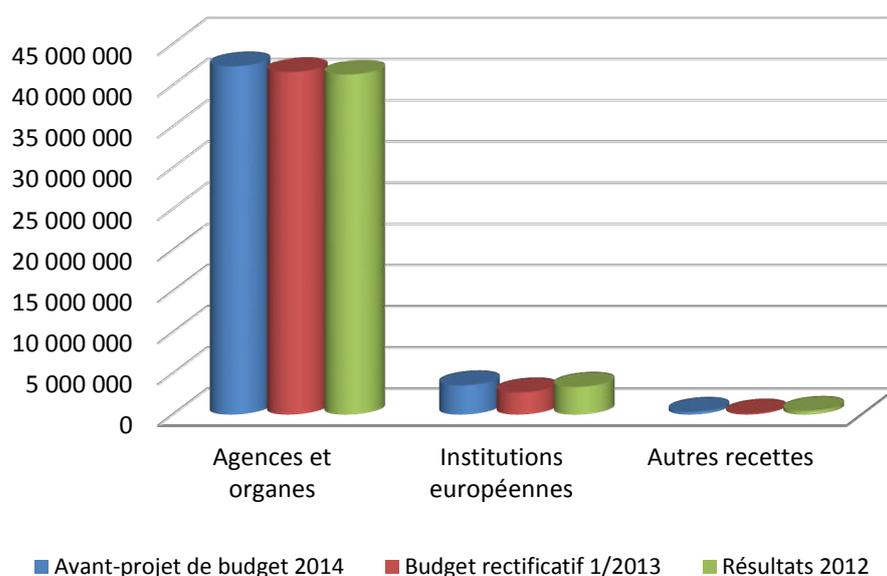


Une subvention d'un montant de 243 250 EUR consentie par le gouvernement luxembourgeois en faveur des locaux du Centre a été inscrite en tant que recette au titre 4, «Autres recettes».

Dans l'avant-projet de budget 2014, le Centre a injecté dans les recettes une partie de la réserve constituée en 2011 afin de maintenir la stabilité des prix (1 092 850 EUR). Depuis 2012, le recours à la «Réserve pour la stabilité des prix», plutôt qu'à une augmentation des prix, pour équilibrer les avant-projets de budget, s'avère concluant.

Par ailleurs, avec le développement du programme e-CdT, qui devrait atteindre son rythme de croisière d'ici 2014, le budget comprend une enveloppe d'un million d'euros de recettes provenant de la «Réserve pour investissements exceptionnels», conformément aux prévisions établies en 2011. Ce montant correspond aux dépenses prévues pour le programme 2014, inscrites au chapitre 32.

Le graphique ci-dessous présente les recettes prévues pour 2014 comparativement au budget 2013 et aux résultats de 2012. L'excédent de l'année précédente et les virements à partir de réserves d'exercices précédents ne figurent pas dans la comparaison.



Les recettes prévues pour le Centre aux titres 1-4 ont augmenté de 1,9 % par rapport à celles de 2013 et de 2,3 % par rapport à 2012. La section E «Activités» ci-après contient des informations plus détaillées sur les prévisions des clients et les volumes de traduction.

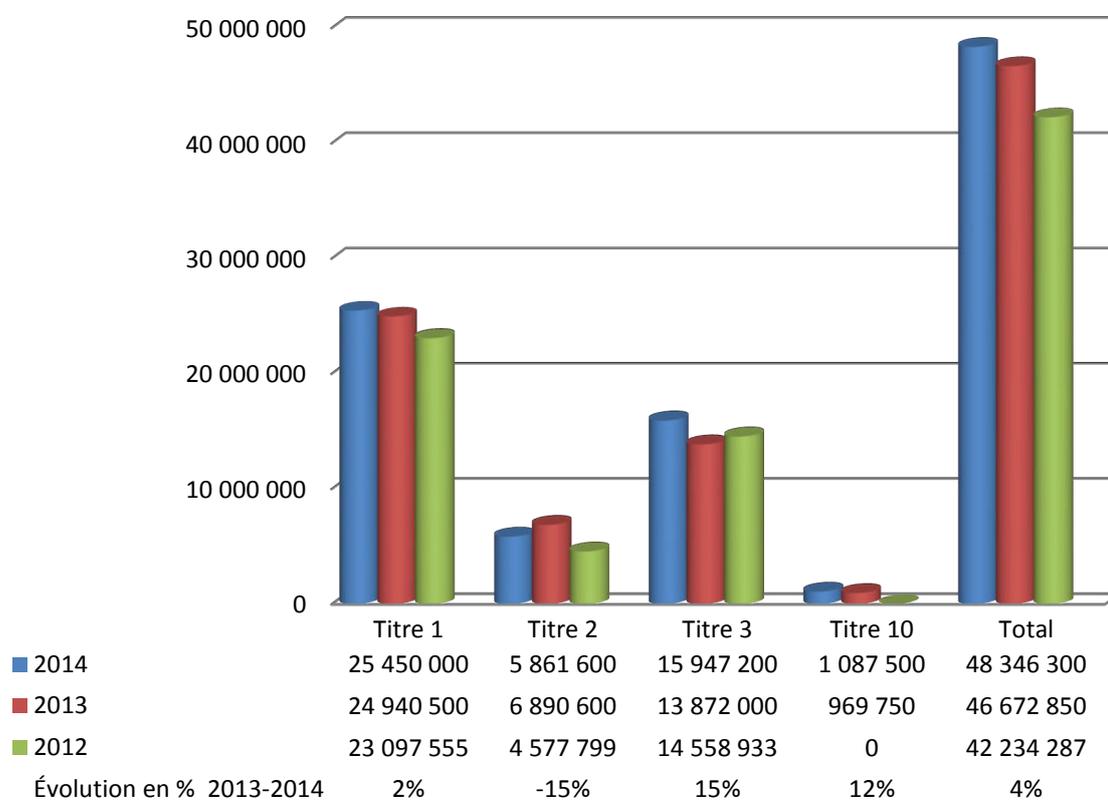
Il convient de noter qu'au cours des trois dernières années, sept nouveaux clients ont signé un accord avec le Centre. Il s'agit bien entendu d'une étape importante pour le Centre puisque les nouvelles commandes émises par ces clients permettent de compenser une diminution de la demande de la part de certains clients de longue date.

#### D. Dépenses

Les dépenses prévues aux titres 1-3 ont augmenté de 3,4 % par rapport au budget 2013. Les quatre principales raisons de cette augmentation sont les suivantes:

1) le déménagement du Centre dans un nouveau bâtiment en 2013; 2) l'augmentation des dépenses de personnel due à l'avancement d'échelon bisannuel, aux promotions et au taux élevé de postes occupés en 2014; 3) le développement du programme e-CdT; 4) l'accroissement prévu du recours à l'externalisation des traductions par rapport aux années précédentes.

Les dépenses sont ventilées comme suit. Le graphique comprend une comparaison avec le budget 2013 et les résultats 2012.



### Titre 1, PERSONNEL

Le Centre ayant déjà revu son tableau des effectifs à la baisse entre 2011 et 2013 (le nombre de postes est passé de 225 à 206), le nombre de postes inscrits au tableau des effectifs en 2014 est le même qu'en 2013 (c.-à-d. 206 postes).

L'augmentation de 2,0 % au titre 1 par rapport au budget 2013 résulte essentiellement de l'avancement automatique d'échelon dans le grade, lequel intervient tous les deux ans, des promotions et de la nécessité d'augmenter les crédits réservés aux allocations familiales. L'augmentation des dépenses par rapport aux résultats 2012 s'explique principalement par le fait que le tableau des effectifs n'était pas complet en 2012 (199 agents à la fin de l'année 2012).

Les revalorisations annuelles de salaire en 2011 et 2012 n'ont pas été tranchées à ce jour. Cette situation suscite également des incertitudes quant aux revalorisations pour 2013 et 2014. Dès lors, comme en 2013, le Centre a constitué une réserve dotée des crédits correspondant à l'effet des revalorisations pour la période 2011-2014 sur les dépenses de personnel en 2014. Ce montant, à hauteur de 1 087 500 EUR, est inscrit au poste 10005 du titre 10.

### Titre 2, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le déménagement du Centre en 2013, la nouvelle salle serveurs et la mise en marche du développement du programme e-CdT ont un impact important sur les dépenses du titre 2 en 2013 et 2014.

Le niveau de dépenses liées aux bâtiments devrait afficher une relative stabilité à compter de 2014. Il convient de remarquer qu'il est encore trop tôt pour évaluer avec précision l'impact global de cette

situation pour l'exercice 2014. Les frais et autres dépenses connexes seront donc précisés dans le projet de budget 2014. Néanmoins, les premières estimations semblent indiquer une augmentation des dépenses pour la plupart des postes relatifs aux bâtiments. Le chapitre 20 («Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires») est actuellement estimé à un montant de 2 674 400 EUR, soit un chiffre de 7% supérieur à celui indiqué dans le budget 2013 et de 47 % supérieur aux résultats 2012, à la suite du déménagement et de la location de la nouvelle salle serveurs à compter de 2013.

Les crédits réservés aux consultants informatiques et autres services externes dans le domaine informatique (poste 2120) ont été réduits de près de 12 % par rapport aux résultats 2012. Comme expliqué supra, un second budget rectificatif 2013 inclura un virement de crédits du titre 2 (notamment du chapitre 21, «Informatique») vers le titre 3 et le nouveau chapitre 32 («Dépenses relatives au programme e-CdT») afin de budgétiser les dépenses et de les justifier de manière cohérente. De ce fait, la différence entre 2013 et 2014 diminuera.

En revanche, les crédits réservés à l'achat de matériel et de logiciel (poste 2100) ont été augmentés de 380 000 EUR, par rapport aux résultats 2012. En 2014, le Centre prévoit de remplacer ses deux systèmes de sauvegarde pour un coût de 208 000 EUR. En outre, la maintenance et l'hébergement de «e-PRIOR»<sup>1</sup> devrait coûter 110 000 EUR en 2014, et un budget de 50 000 EUR est prévu à des fins de traduction automatique.

### Titre 3, DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Les crédits alloués au titre 3 sont augmentés de 9,5 % par rapport aux résultats 2012, et de 15,0 % par rapport au budget 2013. La budgétisation du programme e-CdT dans ce titre reflète nettement cette différence: à l'exclusion de ce chapitre, l'augmentation atteint respectivement 2,7 % et 7,8 %.

L'autre motif justifiant cette augmentation réside dans le fait que le Centre la juge nécessaire pour augmenter la part de documents confiés à des services de traduction externes en 2014.

Au cours de l'année 2012, le Centre s'est attelé à la planification et à la préparation du programme e-CdT. La phase de développement devrait débuter en 2013 et atteindra son rythme de croisière en 2014. Étant donné que le programme sera étroitement lié aux activités opérationnelles du Centre, les crédits et dépenses y afférents ont été inscrits au titre 3 (chapitre 32). Les crédits de 2013 seront virés du titre 2 vers le titre 3 dans un budget rectificatif en 2013.

### Titre 10, PROVISIONS

Le Centre a provisionné des crédits équivalant à l'effet des revalorisations des salaires pour la période 2011-2014 sur les dépenses de personnel en 2014. Il avait été procédé de même dans le budget 2013. Les montants, à hauteur de 1 087 500 EUR en 2014 et de 760 300 EUR en 2013, sont inscrits au poste 10005 («Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige»).

## **E. Activités**

Le Centre a défini quatre activités: 1) Activité de base: traduction; 2) Activités de soutien; 3) Activités externes (actions de promotion); et 4) Activités de gestion et de contrôle. Les ressources humaines et financières pour 2014 sont réparties entre les différentes activités, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières des titres 1 et 2 sont allouées sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité. Ce calcul prend en compte la répartition des différents types de poste et des différents grades, et, dès lors, des coûts salariaux. Les détails sont exposés dans l'avant-projet de programme de travail 2014 du Centre.

---

<sup>1</sup> e-PRIOR est le système de passation électronique des marchés (e-Procurement) développé par la Commission européenne.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activité de base: traduction	64,5 %	75,2%	36 346 158
Activités de soutien	26,1 %	12,8%	6 164 931
Activités externes (actions de promotion)	2,3 %	3,4%	1 627 111
Activités de gestion et de contrôle	7,1 %	6,4%	3 120 600
Crédits du titre 10, Provisions, non alloués à une activité		2,2%	1 087 500
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>48 346 300</b>

### Activité 1: TRADUCTION

Le Centre a pour activité de base la fourniture de services linguistiques, essentiellement la traduction, la modification, la mise en page et la révision de documents, ainsi que la traduction de marques, dessins et modèles communautaires et listes de termes, dans le respect de critères convenus en matière de qualité et de délais de livraison (priorité n°1 de la «Stratégie 2012-2014 - Les défis à relever» du Centre.)

Cette activité mobilise 64,5 % des ressources humaines du Centre et consomme 75,2 % de son budget total, soit le montant total des crédits des chapitres 30 et 32 et la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

Le tableau ci-après illustre le nombre total de pages et listes de termes prévu pour 2014 et 2013, ainsi qu'une prévision des recettes.

	2014	2013	% 2014-2013
Nombre total de pages prévues	683 370	709 972	-3,7%
Nombre total de listes de termes prévues*	363 120	191 020	+90,1%
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, terminologie et listes de termes	45 212 700**	44 234 600***	+2,2%

\*Y compris les listes de termes et dessins et modèles communautaires

\*\*Y compris 1 760 000 EUR correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins et modèles communautaires)

\*\*\*Y compris 869 000 EUR correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins et modèles communautaires)

Le volume de traductions prévu, en nombre de pages, est le suivant:

Agence européenne pour l'environnement (AEE)	1 701
Fondation européenne pour la formation (ETF)	2 639
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	3 350
Agence européenne des médicaments (EMA)	39 285

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	7 160
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	65 520
OHMI – Contrôle linguistique	20 305
OHMI Marques	396 066
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	1 237
Office européen de police (Europol)	1 946
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	6 102
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	633
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	5 761
Banque européenne d'investissement (BEI)	0
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	3 864
Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	52
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	2 092
Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	16 036
Agence ferroviaire européenne (AFE)	7 732
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	1 019
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	480
Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	4 132
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	6 599
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	150
Collège européen de police (CEPOL)	1 134
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	742
Agence du GNSS européen (GSA)	273
Agence européenne de défense (AED)	52
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	21 020
Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	1 566
Entreprise commune pour l'énergie de fusion (F4E)	515
Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	0
Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-TEA)	269
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	360
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	253
Agence exécutive pour la recherche (REA)	69
Entreprise commune «Clean Sky» (EC Clean Sky)	168
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	1 521
Entreprise commune pour la réalisation du système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien (EC SESAR)	314
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	9 036
Entreprise commune Artemis (EC Artemis)	110

Entreprise commune pour la mise en œuvre de l'initiative technologique conjointe en matière de médicaments innovants (EC IMI)	198
Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (EC PCH)	34
Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique (ENIAC)	0
Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	5 908
Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	410
Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	7 420
Autorité bancaire européenne (ABE)	2 062
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	0
Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	3 579
Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Agence IT) *	2 830
Commission européenne	16 200
Parlement européen	0
Conseil de l'Union européenne	6 760
Cour des comptes européenne	247
Comité des régions de l'Union européenne	0
Comité économique et social européen	0
Cour de justice de l'Union européenne	0
Banque centrale européenne	970
Médiateur européen	5 489
<b>Total pages</b>	<b>683 370</b>

\* Dans le budget, les prévisions pour l'Agence IT sont déclarées au poste 3000 («Commission européenne»).  
À des fins d'information, le volume estimé est présenté séparément dans ce tableau.

## Activité 2: SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

En tant qu'organe autonome de l'UE, le Centre doit mettre en œuvre des fonctions de soutien administratif et technique pour les ressources humaines, pour les marchés publics, pour une comptabilité exacte et fiable, pour les infrastructures et la logistique, et notamment fournir tout soutien nécessaire à ses activités opérationnelles de base.

Le soutien administratif et technique du Centre mobilise 26,1 % des ressources humaines du Centre et consomme 12,8 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

## Activité 3: ACTIVITÉS EXTERNES (ACTIONS DE PROMOTION)

Ces activités ont pour objet d'apporter un soutien au Centre et à son processus de traduction, essentiellement par une communication avec les clients du Centre et avec d'autres parties prenantes. Elles sont également liées à la deuxième mission du Centre: à savoir, contribuer à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction au sein de l'UE au moyen d'une coopération interinstitutionnelle.

Cette activité mobilise 2,3 % des ressources humaines du Centre et consomme 3,4 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

#### Activité 4: GESTION ET CONTRÔLE

L'encadrement du Centre est tenu de veiller à ce que le statut et le règlement financier applicables aux organes et institutions de l'UE soient respectés, afin d'assurer la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne ainsi que le respect de son système de gestion de la qualité totale.

Cette activité mobilise 7,1 % des ressources humaines du Centre et consomme 6,4 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

## II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Exercice budgétaire 2014	Exercice budgétaire 2013	Exercice budgétaire 2012
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	42 307 200	42 256 000	41 318 887
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 585 000	2 727 600	3 400 494
4	AUTRES RECETTES	363 250	393 250	475 922
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	2 090 850	1 386 000	2 973 349
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	<b>TOTAL</b>	<b>48 346 300</b>	<b>46 762 850</b>	<b>48 168 652</b>
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	25 450 000	24 940 500	23 097 555
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	5 861 600	6 980 600	4 577 799
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	15 947 200	13 872 000	14 558 933
10	PROVISIONS	1 087 500	969 750	0
	<b>TOTAL</b>	<b>48 346 300</b>	<b>46 762 850</b>	<b>42 234 287</b>

III. ÉTAT DES RECETTES 2014

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014 (EUR)	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES				
100	<i>Versements des agences, offices, institutions et organes</i>				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	167 500	210 100	312 168	
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	256 000	256 000	298 083	
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	362 300	362 300	711 588	
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	4 137 500	3 976 900	2 955 437	
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	700 300	696 800	853 311	
1005	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	7 407 000	7 070 400	3 402 493	
1006	OHMI Marques	18 284 600	17 690 600	19 206 961	
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	120 000	120 000	49 443	
1008	Office européen de police (Europol)	188 800	478 100	759 331	
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	591 900	591 900	733 520	
	<i>Total de l'article 100</i>	32 215 900	31 453 100	29 282 335	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014 (EUR)	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
<b>1 0 1</b>					
1 0 1 0	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	61 400	61 400	73 839	
1 0 1 2	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	615 300	872 000	618 773	
1 0 1 4	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	582	
1 0 1 5	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	408 500	393 000	396 561	
1 0 1 6	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	5 000	5 000	0	
1 0 1 7	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	202 900	141 500	157 072	
1 0 1 8	Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	1 400 000	1 495 900	2 092 183	
1 0 1 9	Agence ferroviaire européenne (AFE)	750 000	750 000	595 923	
	<i>Total de l'article 1 0 1</i>	3 443 100	3 718 800	3 934 933	
<b>1 0 2</b>					
1 0 2 0	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	98 800	20 000	50 761	
1 0 2 1	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	47 000	68 100	162 150	
1 0 2 2	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	400 800	400 800	404 644	
1 0 2 3	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture » (EACEA)	599 200	709 600	558 223	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014 (EUR)	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 0 2 4	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	14 600	12 100	15 167	
1 0 2 5	Collège européen de police (CEPOL)	110 000	110 000	210 003	
1 0 2 6	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	86 500	144 300	56 686	
1 0 2 7	Agence du GNSS européen (GSA)	33 100	14 900	7 556	
1 0 2 8	Agence européenne de défense (AED)	5 000	5 000	9 009	
1 0 2 9	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	2 274 800	2 445 700	4 456 193	Actuellement, cette prévision n'inclut aucune recette relative à l'hébergement du projet "ECHA term".
	<i>Total de l'article 1 0 2</i>	3 669 800	3 930 500	5 930 392	
<b>1 0 3</b>					
1 0 3 0	Agence européenne de contrôle des pêches (AECP)	151 900	145 000	111 682	
1 0 3 1	Entreprise commune pour l'énergie de fusion (F4E)	50 000	50 000	3 730	
1 0 3 2	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	
1 0 3 3	Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-TEA)	26 100	26 100	18 240	
1 0 3 4	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	34 900	63 100	7 469	
1 0 3 5	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	27 100	55 000	5 576	
1 0 3 6	Agence exécutive pour la recherche (REA)	8 000	19 000	3 686	
1 0 3 7	Entreprise commune «Clean Sky» (EC Clean Sky)	16 300	16 300	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014 (EUR)	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 0 3 8	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	147 500	179 600	299 720	
1 0 3 9	Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	27 900	20 000	6 402	
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	489 700	574 100	456 505	
<b>1 0 4</b>					
1 0 4 0	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	790 300	980 000	950 448	
1 0 4 1	Entreprise commune Artemis (EC Artemis)	10 700	10 400	4 074	
1 0 4 2	Entreprise commune pour la mise en œuvre de l'initiative technologique conjointe en matière de médicaments innovants (EC IMI)	19 200	19 200	5 025	
1 0 4 3	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH)	3 300	3 300	0	
1 0 4 4	Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique (ENIAC)	p.m.	p.m.	0	
1 0 4 5	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	475 600	573 100	194 223	
1 0 4 6	Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	33 300	44 600	16 356	
1 0 4 7	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	719 700	748 900	266 777	
1 0 4 8	Autorité bancaire européenne (ABE)	200 000	200 000	194 139	
1 0 4 9	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	p.m.	p.m.	69 294	
	<i>Total de l'article 1 0 4</i>	2 252 100	2 579 500	1 700 336	
<b>1 0 5</b>					

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014 (EUR)	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 0 5 0	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	236 600	p.m.	14 386	
1 0 5 1	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (Agence IT)	p.m.	p.m.	0	Les travaux de l'Agence IT sont prévus et inscrits au poste 3000, Commission européenne, jusqu'à ce que l'agence ait acquis son autonomie financière.
	<i>Total de l'article 1 0 5</i>	236 600	0	14 386	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 1 0</b>	<b>42 307 200</b>	<b>42 256 000</b>	<b>41 318 887</b>	
	<b>Total du titre 1</b>	<b>42 307 200</b>	<b>42 256 000</b>	<b>41 318 887</b>	
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION				
2 0 0	<i>Subvention de la Commission</i>				Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
2 0 0 0	Subvention de la Commission				
	<i>Total de l'article 2 0 0</i>	p.m.	p.m.	0	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 2 0</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
	<b>Total du titre 2</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
3 0	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE				
3 0 0	<i>Coopération interinstitutionnelle</i>				Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014 (EUR)	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
3 0 0 0	Commission européenne – DG Emploi, affaires sociales et inclusion	1 913 500	1 087 600	1 603 668	Ce crédit comprend les prévisions de l'Agence TI (poste 1051), bien que l'agence relève de la DG Affaires intérieures.
3 0 0 1	Participation au comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 2	Gestion des projets interinstitutionnels	679 500	749 000	726 612	
3 0 0 3	Parlement européen	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 4	Conseil de l'Union européenne	397 900	215 200	8 744	
3 0 0 5	Cour des comptes européenne	30 000	50 000	23 938	
3 0 0 6	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 7	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	0	
3 0 0 8	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	100 000	517 363	
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	3 020 900	2 201 800	2 880 325	
<b>3 0 1</b>					
3 0 1 0	Banque centrale européenne	80 300	57 900	16 457	
3 0 1 1	Médiateur européen	483 800	467 900	503 712	
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	564 100	525 800	520 169	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 3 0</b>	<b>3 585 000</b>	<b>2 727 600</b>	<b>3 400 494</b>	
	<b>Total du titre 3</b>	<b>3 585 000</b>	<b>2 727 600</b>	<b>3 400 494</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014 (EUR)	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
4	AUTRES RECETTES				
4 0	AUTRES RECETTES				
4 0 0	<i>Intérêts bancaires</i>				Sont inscrits à cet article les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4 0 0 0	Intérêts bancaires	120 000	150 000	472 841	
	<i>Total de l'article 4 0 0</i>	120 000	150 000	472 841	
4 0 1	<i>Remboursements divers</i>				Cet article concerne les remboursements divers (communications téléphoniques privées, etc.).
4 0 1 0	Remboursements divers	p.m.	p.m.	3 081	
	<i>Total de l'article 4 0 1</i>	p.m.	p.m.	3 081	
4 0 2	<i>Autres subventions</i>				Ce nouvel article concerne toutes les subventions que le Centre peut recevoir, à l'exception des subventions de la Commission.
4 0 2 0	Subvention du gouvernement luxembourgeois	243 250	243 250		Cette subvention annuelle a été accordée par le gouvernement luxembourgeois pour soutenir l'installation du Centre.
	<i>Total de l'article 4 0 2</i>	243 250	243 250		
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 4 0</b>	<b>363 250</b>	<b>393 250</b>	<b>475 922</b>	
	<b>Total du titre 4</b>	<b>363 250</b>	<b>393 250</b>	<b>475 922</b>	
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014 (EUR)	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
5 0	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS				
<b>5 0 0</b>	<b>Excédent reporté de l'exercice précédent</b>				
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	2 973 349	Excédent reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 16, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 22 décembre 2003.
	<i>Total de l'article 5 0 0</i>	p.m.	p.m.	2 973 349	
<b>5 0 1</b>	<b>Virements de fonds de réserve des exercices précédents</b>				
5 0 1 0	Virement de la "réserve pour les investissements exceptionnels"	998 000	136 000	0	Les virements concernent le programme e-CdT dont le développement est prévu de commencer en 2013.
5 0 1 5	Virement de la "réserve pour la stabilité des prix"	1 092 850			Les virements de la "réserve pour la stabilité des prix" sont utilisés afin que les prix puissent rester stables.
5 0 1 6	Virement de la "réserve pour les frais de déménagement"	p.m.	1 250 000		En 2013, tous les crédits ont été virés à partir de la "réserve pour les frais de déménagement", créée dans le cadre du deuxième budget rectificatif 2012, afin de couvrir les frais de déménagement du Centre en 2013.
	<i>Total de l'article 5 0 1</i>	2 090 850	1 386 000	0	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 5 0</b>	<b>2 090 850</b>	<b>1 386 000</b>	<b>2 973 349</b>	
	<b>Total du titre 5</b>	<b>2 090 850</b>	<b>1 386 000</b>	<b>2 973 349</b>	
6	REMBOURSEMENTS				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014 (EUR)	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
6 0	REBOURSEMENTS AUX CLIENTS				
6 0 0	<i>Remboursements aux clients</i>				
6 0 0 0	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
	<i>Total de l'article 6 0 0</i>	p.m.	p.m.	0	
	TOTAL DU CHAPITRE 6 0	p.m.	p.m.	0	
	<b>Total du titre 6</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>48 346 300</b>	<b>46 762 850</b>	<b>48 168 652</b>	

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2014

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1	PERSONNEL				
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ				Les augmentations de salaires pour 2011 et 2012 faisant toujours l'objet d'un litige, leur impact sur les dépenses de personnel en 2014 a été pris en compte dans une réserve au poste 10005. Une augmentation de salaire supplémentaire de 1 % a été prévue pour 2013 et 2014, et est également incluse dans cette réserve.
110	<i>Personnel en activité</i>				
1 1 0 0	Traitements de base	14 775 200	14 373 500	13 425 119	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires. Le tableau des effectifs pour 2014 prévoit 206 membres du personnel. Le budget prend en compte 204,75 équivalents à temps complet; afin de tenir compte des périodes se situant entre un départ et un remplacement.
1 1 0 1	Allocations familiales	1 440 800	1 320 200	1 311 857	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et scolaires des fonctionnaires et agents temporaires. Le nombre moyen d'enfants par membre du personnel a augmenté au cours des années, ce qui contribue à l'augmentation des crédits pour les allocations familiales.
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 259 200	2 281 900	2 163 129	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires permanents et agents temporaires.
1 1 0 3	Indemnités de secrétariat	23 100	28 900	25 530	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de l'annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, télexiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
	<i>Total de l'article 110</i>	18 498 300	18 004 500	16 925 635	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
<b>111</b>	<b><i>Agents auxiliaires et agents locaux</i></b>				
1 1 1 3	Stagiaires	13 600	13 600	12 164	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives aux stagiaires, en développant, par exemple, des relations avec les universités.
1 1 1 5	Personnel contractuel	1 032 600	1 059 100	614 833	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 bis et son titre IV. Le besoin estimé en personnel contractuel en 2014 est de 22 postes.
	<i>Total de l'article 111</i>	1 046 200	1 072 700	626 997	
<b>112</b>	<b><i>Perfectionnement professionnel du personnel</i></b>				
1 1 2 0	Perfectionnement professionnel du personnel	182 500	196 400	140 963	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24 bis.
	<i>Total de l'article 112</i>	182 500	196 400	140 963	
<b>113</b>	<b><i>Cotisations patronales à la sécurité sociale</i></b>				
1 1 3 0	Assurance maladie	502 400	488 700	476 001	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale (3,4 % du traitement de base); la contribution des agents s'élève à 1,7 % du traitement de base.
1 1 3 1	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	113 800	110 700	70 244	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident (0,77 % du traitement de base). Un supplément de 2 % est appliqué aux crédits ainsi calculés (portant le taux à 0,7854 %) pour couvrir les dépenses en cas de non-intervention de l'assurance (article 73 du statut).
1 1 3 2	Couverture du risque de chômage	152 300	145 400	116 456	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires. Taux appliqué: 1,62 % du traitement de base.
1 1 3 3	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 1 3 4	Contribution au régime de pension communautaire	3 608 300	3 515 100	3 332 489	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire. La contribution patronale est de 23,2% des traitements de base, y compris pour le personnel contractuel, la contribution du personnel s'élève à 11,6%.
	<i>Total de l'article 113</i>	4 376 800	4 259 900	3 995 190	
<b>114</b>	<b>Allocations et indemnités diverses</b>				
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	1 000	1 575	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance crédits pour 5 enfants d'agents dont le pays de résidence n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1 1 4 1	Frais de voyage pour le congé annuel	294 000	292 900	258 871	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire et l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
	<i>Total de l'article 114</i>	295 000	293 900	260 446	
<b>115</b>	<b>Heures supplémentaires</b>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 1 5 0	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
	<i>Total de l'article 115</i>	p.m.	p.m.	0	
<b>117</b>	<b><i>Prestations d'appoint</i></b>				
1 1 7 1	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés pour permettre au Centre d'assurer l'interprétation de conférences ponctuelles, dans le cas où la Commission ne serait pas en mesure de mettre à sa disposition des ressources d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1 1 7 5	Intérimaires	296 600	202 700	297 240	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
	<i>Total de l'article 117</i>	296 600	202 700	297 240	
<b>118</b>	<b><i>Frais divers de recrutement et de mutation du personnel</i></b>				
1 1 8 0	Frais divers de recrutement du personnel	51 000	51 000	45 120	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement. Pour 2014: estimations pour 3 procédures de sélection: publication, frais de voyage et indemnités pour 15 candidats par sélection, et examens médicaux, y compris les radiographies.
1 1 8 1	Frais de voyage	10 900	8 000	5 994	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	62 200	83 300	42 964	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Les différences entre les années dépendent des mouvements de personnel ainsi que de l'origine des personnes recrutées et des membres du personnel quittant le Centre.
1 1 8 3	Frais de déménagement	30 700	32 300	22 620	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	119 200	119 000	48 518	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
	<i>Total de l'article 118</i>	274 000	293 600	165 216	
<b>119</b>	<b><i>Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations</i></b>				
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	500	500	0	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
	<i>Total de l'article 119</i>	500	500	0	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 11</b>	<b>24 969 900</b>	<b>24 324 200</b>	<b>22 411 687</b>	
<b>13</b>	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>				
<b>130</b>	<b><i>Missions et déplacements</i></b>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 3 0 0	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	72 500	40 000	70 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
	<i>Total de l'article 130</i>	72 500	40 000	70 000	
<b>131</b>	<b>Missions et déplacements liés aux formations</b>				
1 3 1 0	Frais de mission liés aux formations	35 000	30 000	35 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
	<i>Total de l'article 131</i>	35 000	30 000	35 000	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 13</b>	<b>107 500</b>	<b>70 000</b>	<b>105 000</b>	
<b>14</b>	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>				
<b>140</b>	<b>Infrastructure à caractère socio-médical</b>				
1 4 0 0	Restaurants et cantines	p.m.	39 600	35 810	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'exploitation de restaurants, cafétérias et cantines, et notamment les contrats de maintenance des installations, de fourniture d'équipement, etc. Le Centre n'aura pas de dépenses relatives à une cantine après le déménagement en 2013.
	<i>Total de l'article 140</i>	p.m.	39 600	35 810	
<b>141</b>	<b>Service médical</b>				
1 4 1 0	Service médical	53 100	53 100	39 400	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
	<i>Total de l'article 141</i>	53 100	53 100	39 400	
<b>142</b>	<b>Autres dépenses</b>				
1 4 2 0	Autres dépenses	212 500	291 600	346 500	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'Office Infrastructures et logistique (OIL) de la Commission pour 2014.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 4 2 1	Relations sociales	13 000	13 000	13 758	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
	<i>Total de l'article 142</i>	225 500	304 600	360 258	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 14</b>	<b>278 600</b>	<b>397 300</b>	<b>435 468</b>	
<b>15</b>	<b>MOBILITÉ</b>				
<b>152</b>	<b>Mobilité</b>				
1 5 2 0	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1 5 2 1	Fonctionnaires du centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
	<i>Total de l'article 152</i>	p.m.	p.m.	0	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 15</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
<b>16</b>	<b>SERVICES SOCIAUX</b>				
<b>160</b>	<b>Service social</b>				
1 6 0 0	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un agent, à un ancien agent ou à des ayants droit d'un agent décédé, se trouvant dans une situation difficile.
	<i>Total de l'article 160</i>	p.m.	p.m.	0	
<b>162</b>	<b>Autres dépenses</b>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 6 2 0	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
	<i>Total de l'article 162</i>	p.m.	p.m.	0	
<b>163</b>	<b>Centre de la petite enfance</b>				
1 6 3 0	Centre de la petite enfance	91 000	145 000	142 900	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission.
	<i>Total de l'article 163</i>	91 000	145 000	142 900	
<b>164</b>	<b>Aide complémentaire aux handicapés</b>				
1 6 4 0	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	2 000	0	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
	<i>Total de l'article 164</i>	1 000	2 000	0	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 16</b>	<b>92 000</b>	<b>147 000</b>	<b>142 900</b>	
<b>17</b>	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>				
<b>170</b>	<b>Réceptions et représentation</b>				
1 7 0 0	Frais de réception et de représentation	2 000	2 000	2 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réceptions et de représentation ainsi que les manifestations diverses.
	<i>Total de l'article 170</i>	2 000	2 000	2 500	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 17</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 500</b>	
<b>19</b>	<b>PENSIONS</b>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
190	<i>Pensions</i>				
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
	<i>Total de l'article 190</i>	p.m.	p.m.	0	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 19</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
	<b>Total du titre 1</b>	<b>25 450 000</b>	<b>24 940 500</b>	<b>23 097 555</b>	
2	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
20	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>				L'augmentation en 2014 reflète principalement le déménagement du Centre. Les dépenses liées au nouveau bâtiment sont estimées plus élevées que celles liées au bâtiment actuel.
200	<i>Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</i>				
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	1 865 200	1 805 700	1 227 980	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre de traduction.
	<i>Total de l'article 200</i>	1 865 200	1 805 700	1 227 980	
201	<i>Assurances</i>				
2010	Assurances	17 000	26 500	9 500	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre de traduction.
	<i>Total de l'article 201</i>	17 000	26 500	9 500	
202	<i>Eau, gaz, électricité et chauffage</i>				
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	357 500	125 100	47 000	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes. En 2012 et 2013, les charges liées au bâtiment NHE sont incluses dans le loyer et, partant, inscrites au poste 2000 ('Location de bâtiments et frais connexes'). Les charges du nouveau bâtiment seront également inscrites à ce poste. Ceci justifie la majeure partie de l'augmentation en 2013 et 2014.
	<i>Total de l'article 202</i>	357 500	125 100	47 000	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
<b>203</b>	<b>Nettoyage et entretien</b>				
2 0 3 0	Nettoyage et entretien	200 000	145 000	160 387	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, lavages, blanchissages, nettoyages à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
	<i>Total de l'article 203</i>	200 000	145 000	160 387	
<b>204</b>	<b>Aménagement des locaux</b>				
2 0 4 0	Aménagement des locaux	40 000	20 000	278 552	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans les immeubles. En 2012, les dépenses étaient liées à la salle des serveurs.
	<i>Total de l'article 204</i>	40 000	20 000	278 552	
<b>205</b>	<b>Sécurité et surveillance des immeubles</b>				
2 0 5 0	Sécurité et surveillance des immeubles	194 700	382 400	91 826	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, les frais de contrôles légaux.
	<i>Total de l'article 205</i>	194 700	382 400	91 826	
<b>206</b>	<b>Acquisition de biens immobiliers</b>				
2 0 6 0	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre de traduction.
	<i>Total de l'article 206</i>	p.m.	p.m.	0	
<b>208</b>	<b>Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles</b>				
2 0 8 0	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
	<i>Total de l'article 208</i>	p.m.	p.m.	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
209	<i>Autres dépenses</i>				
2 0 9 0	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz et électricité), entretiens, les taxes communales et les frais accessoires.
	<i>Total de l'article 209</i>	p.m.	p.m.	0	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 20</b>	<b>2 674 400</b>	<b>2 504 700</b>	<b>1 815 245</b>	
21	<b>INFORMATIQUE</b>				
210	<i>Informatique</i>				
2 1 0 0	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et du logiciel	1 438 000	1 838 500	1 060 130	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. etc. La diminution de 2013 à 2014 s'explique par le fait que les crédits se rapportant au programme e-CdT ont été imputés au chapitre 32, "Dépenses liées au programme e-CdT". Les crédits prévus pour 2013 seront par conséquent imputés au chapitre 32 dans un budget rectificatif courant 2013.
	<i>Total de l'article 210</i>	1 438 000	1 838 500	1 060 130	
212					
2 1 2 0	Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes.	1 020 000	1 371 500	1 157 105	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.). La diminution de 2013 à 2014 s'explique par le fait que les crédits se rapportant au programme e-CdT ont été imputés au chapitre 32 "Dépenses liées au programme e-CdT" Les crédits prévus pour 2013 seront par conséquent imputés au chapitre 32 dans un budget rectificatif courant 2013.
	<i>Total de l'article 212</i>	1 020 000	1 371 500	1 157 105	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 21</b>	<b>2 458 000</b>	<b>3 210 000</b>	<b>2 217 235</b>	
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
<b>220</b>	<b><i>Installations techniques et matériel bureautique</i></b>				
2 2 0 0	Premier équipement	p.m.	p.m.	4 678	Ce crédit est destiné à couvrir le premier équipement en matériel (photocopieuses, fax, scanners, etc.) pour le stockage de la documentation et des archives et la gestion du courrier.
2 2 0 1	Remplacement	p.m.	p.m.	0	L'achat de matériel et installations sur ce crédit est conditionné par le déclassement, suivant les procédures établies, du matériel et des installations qu'il remplace.
2 2 0 2	Location	p.m.	0	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location de télécopieurs, de machines à photocopier et d'installations techniques diverses.
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation	2 500	2 000	1 500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels et équipements.
2 2 0 4	Matériel bureautique	15 000	3 000	995	Ce crédit est destiné à couvrir des frais imprévus relatifs au matériel bureautique. Les crédits supplémentaires sont principalement prévus pour l'achat de projecteurs et autre équipement électronique destinés aux salles de réunion dans le nouveau bâtiment.
	<i>Total de l'article 220</i>	17 500	5 000	7 173	
<b>221</b>	<b><i>Mobilier</i></b>				
2 2 1 0	Premier équipement	20 000	65 000	3 737	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de mobilier.
2 2 1 1	Remplacement	5 000	165 000	2 609	Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement du mobilier.
2 2 1 2	Entretien, utilisation et réparation	3 000	2 000	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien du mobilier.
	<i>Total de l'article 221</i>	28 000	232 000	6 346	
<b>223</b>	<b><i>Parc automobile</i></b>				
2 2 3 0	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2 2 3 2	Location de véhicules	27 500	27 000	25 432	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme d'une voiture de service ainsi que les dépenses de location occasionnelles pour répondre à certains besoins fortuits.
2 2 3 3	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	10 300	9 500	7 311	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
	<i>Total de l'article 223</i>	37 800	36 500	32 743	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
225	<i>Dépenses de documentation et de bibliothèque</i>				
2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	10 000	10 000	8 715	Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications.
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir l'équipement en matériels spéciaux pour bibliothèques.
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	9 000	9 000	4 192	Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations et l'achat d'abonnements aux journaux et périodiques en fonction des besoins propres du Centre.
2 2 5 3	Dictionnaires pour traducteurs	2 500	2 500	2 048	Ce crédit est destiné à l'achat de dictionnaires.
2 2 5 4	Reliure et entretien des livres	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.
	<i>Total de l'article 225</i>	21 500	21 500	14 955	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 22</b>	<b>104 800</b>	<b>295 000</b>	<b>61 217</b>	
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>				
230	<i>Papeterie et fournitures de bureau</i>				
2 3 0 0	Papeterie et fournitures de bureau	24 000	20 000	18 348	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
	<i>Total de l'article 230</i>	24 000	20 000	18 348	
232	<i>Dépenses financières</i>				
2 3 2 0	Frais bancaires	4 500	4 500	3 637	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.
2 3 2 1	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
	<i>Total de l'article 232</i>	4 500	4 500	3 637	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
<b>233</b>	<b><i>Frais juridiques</i></b>				
2 3 3 0	Frais juridiques	10 000	10 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
	<i>Total de l'article 233</i>	10 000	10 000	10 000	
<b>234</b>	<b><i>Domages et intérêts</i></b>				
2 3 4 0	Domages et intérêts	5 000	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
	<i>Total de l'article 234</i>	5 000	p.m.	0	
<b>235</b>	<b><i>Autres dépenses de fonctionnement</i></b>				
2 3 5 0	Assurances diverses	17 100	10 700	8 280	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2 3 5 2	Frais divers de réunions internes	1 500	1 500	1 121	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions internes.
2 3 5 3	Déménagement des services	6 000	117 500	863	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2 3 5 9	Autres dépenses	5 000	2 200	188	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
	<i>Total de l'article 235</i>	29 600	131 900	10 452	
<b>239</b>	<b><i>Prestations entre institutions</i></b>				
2 3 9 0	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction effectués, dactylographie y compris, par la Commission pour le compte du Centre.
2 3 9 1	Travaux d'interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2 3 9 2	Services d'assistance administrative de la Commission	148 300	146 200	130 100	Article 12 du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil portant création d'un Centre de traduction. Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative de la Commission au Centre de traduction.
2 3 9 3	Publications	10 000	10 000	9 000	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais pour la publication du budget du Centre et d'autres actions de communication et de promotion.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
2 3 9 4	Diffusion	5 000	5 000	2 807	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes aux activités de «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients. Les frais associés à l'impression de documents sont couverts par le poste 2393.
	<i>Total de l'article 239</i>	163 300	161 200	141 907	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 23</b>	<b>236 400</b>	<b>327 600</b>	<b>184 345</b>	
<b>24</b>	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>				
<b>240</b>	<b>Affranchissement</b>				
2 4 0 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	50 000	49 800	31 863	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
	<i>Total de l'article 240</i>	50 000	49 800	31 863	
<b>241</b>	<b>Télécommunications</b>				
2 4 1 0	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	180 000	250 500	167 775	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences, de transmission de données ainsi que les dépenses relatives aux équipements de télécommunications.
	<i>Total de l'article 241</i>	180 000	250 500	167 775	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 24</b>	<b>230 000</b>	<b>300 300</b>	<b>199 638</b>	
<b>25</b>	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>				
<b>250</b>	<b>Frais de réunions et de convocations</b>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
2 5 0 0	Réunions et convocations en général	5 000	5 000	2 978	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.
	<i>Total de l'article 250</i>	5 000	5 000	2 978	
255	<i>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions</i>				
2 5 5 0	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	5 000	2 647	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il couvre également les frais annexes à la tenue des réunions, non couverts par l'infrastructure existante. L'augmentation en 2014 est due à un atelier organisé suite aux résultats d'un appel d'offres actuellement en cours pour des services de traduction externes.
	<i>Total de l'article 255</i>	20 000	5 000	2 647	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 25</b>	<b>25 000</b>	<b>10 000</b>	<b>5 625</b>	
26	<b>GOUVERNANCE DU CENTRE</b>				
260	<i>Frais de réunions et de convocations</i>				
2 6 0 0	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	15 000	Crédits pour les frais de voyage, de subsistance et d'approche des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
	<i>Total de l'article 260</i>	20 000	20 000	15 000	
261	<i>Organisation des réunions du conseil d'administration</i>				
2 6 1 0	Organisation des réunions du conseil d'administration	3 000	3 000	1 703	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
	<i>Total de l'article 261</i>	3 000	3 000	1 703	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
265	<i>Travaux d'interprétation</i>				
2 6 5 0	Travaux d'interprétation	85 000	85 000	77 792	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
	<i>Total de l'article 265</i>	85 000	85 000	77 792	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 26</b>	<b>108 000</b>	<b>108 000</b>	<b>94 495</b>	
27	INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION				
270	<i>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</i>				
2 7 0 0	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	25 000	225 000	0	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes. Cette augmentation en 2013 est une estimation du montant destiné à couvrir l'évaluation du Centre et de ses activités, qui doit être réalisée en 2013.
	<i>Total de l'article 270</i>	25 000	225 000	0	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 27</b>	<b>25 000</b>	<b>225 000</b>	<b>0</b>	
	<b>Total du titre 2</b>	<b>5 861 600</b>	<b>6 980 600</b>	<b>4 577 799</b>	
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE				
300	<i>Prestations de traduction externe</i>				

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
3 0 0 0	Prestations de traduction externe	14 300 000	13 157 000	13 932 944	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de marques communautaires et de documents, la révision et la modification de traductions et le contrôle linguistique d'originaux, ainsi que la terminologie (traduction de listes de termes). L'augmentation en 2014 est due à l'accroissement prévu de l'externalisation de la traduction de documents.
	<i>Total de l'article 300</i>	14 300 000	13 157 000	13 932 944	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 30</b>	<b>14 300 000</b>	<b>13 157 000</b>	<b>13 932 944</b>	
31	<b>DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>				
310	<i>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</i>				
3 1 0 0	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	649 200	715 000	625 989	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.
	<i>Total de l'article 310</i>	649 200	715 000	625 989	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 31</b>	<b>649 200</b>	<b>715 000</b>	<b>625 989</b>	
32	<b>DÉPENSES RELATIVES AU PROGRAMME E-CDT</b>				Ce chapitre comprend les crédits pour les dépenses relatives au programme e-CdT, virés de la "réserve pour investissements exceptionnels" - en particulier la dotation réalisée en 2011 - vers le poste 5010. Les crédits pour 2013 seront virés vers le présent chapitre dans un budget rectificatif courant 2013.
320	<i>Dépenses relatives au programme e-Cdt</i>				
3 2 0 0	Frais de mission et autres dépenses de personnel relatifs au programme e-CdT	5 000			Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel en mission dans le cadre du programme e-CdT. Les crédits peuvent également être utilisés pour d'autres dépenses qui, si elles ne se rapportaient pas au programme e-CdT, seraient inscrites au titre 1. Les dépenses au chapitre 11 intitulé, "Personnel en activité", ne sont pas inscrites au titre 3, mais restent au titre 1.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
3 2 1 0	Dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-CdT	10 000			Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-CdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3 2 2 0	Dépenses relatives au matériel et aux logiciels liés au programme e-CdT	113 000			Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel et aux logiciels liés au programme e-CdT.
3 2 3 0	Consultance dans le domaine informatique se rapportant au programme e-CdT	870 000			Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la consultance dans le domaine informatique liée au programme e-CdT.
	<i>Total de l'article 320</i>	998 000	p.m.	0	
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 32</b>	<b>998 000</b>	<b>p.m.</b>	<b>0</b>	
	<b>Total du titre 3</b>	<b>15 947 200</b>	<b>13 872 000</b>	<b>14 558 933</b>	
<b>10</b>	<b>PROVISIONS</b>				
<b>100</b>	<b>CRÉDITS PROVISIONNELS</b>				
<b>1000</b>	<b>Crédits provisionnels</b>				La réserve finale de ressources est réalisée dans les comptes définitifs. Le résultat pour 2012 est 0 pour toutes les réserves, étant donné qu'aucune réserve n'a été utilisée par des paiements en 2012.
1 0 0 0 3	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	209 450	0	
1 0 0 0 4	Réserve pour le fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Réserve destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 59 bis du règlement financier du Centre. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice.
1 0 0 0 5	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	1 087 500	760 300	0	Pour 2014, cette réserve est constituée d'un montant destiné à pallier l'impact sur les dépenses de personnel d'augmentations de salaire de 1,7% en 2011, de 1,7% en 2012, de 1% en 2013, et de 1% en 2014. L'impact de ces augmentations sur les dépenses de personnel en 2013 a été inscrit dans la réserve prévue à cet effet dans le budget 2013 et n'apparaît pas dans le budget 2014.
1 0 0 0 6	Réserve pour les investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2014	Budget rectificatif 1/2013	Résultats 2012	Commentaires
1 0 0 0 7	Réserve pour les frais de déménagement	p.m.	p.m.	0	Cette réserve a été créée en 2012 afin de couvrir les dépenses relatives au déménagement du Centre en 2013.
	<i>Article 1000 — Total</i>	1 087 500	969 750	0	
	<b>CHAPITRE 100 — TOTAL</b>	<b>1 087 500</b>	<b>969 750</b>	<b>0</b>	
	<b>Titre 10 — Total</b>	<b>1 087 500</b>	<b>969 750</b>	<b>0</b>	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>48 346 300</b>	<b>46 762 850</b>	<b>42 234 287</b>	

## ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonction et grades	2012		2013		2014	
	Pourvus au 31.12.2012		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	1	0	1
AD 14	1	1	1	0	1	0
AD 13	0	0	0	0	0	0
AD 12	5	3	8	3	10	4
AD 11	10	8	9	9	9	8
AD 10	8	6	10	5	8	6
AD 9	2	6	2	10	3	11
AD 8	4	8	4	9	8	8
AD 7	8	20	7	23	2	24
AD 6	1	11	5	16	5	18
AD 5	3	27	0	16	0	12
<b>TOTAL AD</b>	<b>42</b>	<b>90</b>	<b>46</b>	<b>92</b>	<b>46</b>	<b>92</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	0	1	1	1
AST 8	5	0	5	0	4	0
AST 7	1	3	2	3	2	3
AST 6	3	2	2	2	2	2
AST 5	1	4	2	9	2	12
AST 4	4	11	3	12	5	13
AST 3	3	21	2	18	0	14
AST 2	0	4	0	6	0	7
AST 1	0	4	0	1	0	0
<b>TOTAL AST</b>	<b>17</b>	<b>50</b>	<b>16</b>	<b>52</b>	<b>16</b>	<b>52</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>140</b>	<b>62</b>	<b>144</b>	<b>62</b>	<b>144</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>199</b>		<b>206</b>		<b>206</b>	